

# **Cher Fabrice Lucchini, connaissez-vous le sort d'un certain Hervé Ryssen ?**



*Bonjour,*

*Je me permets de vous écrire d'une part parce que j'apprécie énormément les chroniques quotidiennes de Pierre Cassen et d'autre part et surtout parce que j'ai reçu une lettre d'Hervé Ryssen qui me demande de faire publier la lettre que j'ai adressée à Fabrice Luchini. Je vous envoie ces deux lettres.*

[lettreRyssen.jpg](#)

« Cher Monsieur,

Je me permets de vous écrire car j'admire beaucoup votre travail au service de notre langue, j'ai assisté trois fois à vos représentations, un régal ! et je me dis qu'un homme qui aime à ce point Céline, La Fontaine et Philippe Muray ne peut pas être entièrement mauvais !

C'est la raison pour laquelle j'attire votre attention sur l'emprisonnement d'Hervé Ryssen. Que l'on soit d'accord ou pas

avec ses idées, cela n'est pas le problème. Il se trouve que cet homme est un écrivain français et qu'il est emprisonné à Fleury depuis une semaine, pour 9 mois, uniquement pour ses écrits. Comme vous le savez, en France nous avons le droit au blasphème, notre Président l'a encore récemment rappelé ; nous pouvons également critiquer les religions. Or il se trouve que cet écrivain critique la religion juive, c'est ce qui lui est reproché. Aujourd'hui c'est lui, demain ce sera Dieudonné parce qu'il aura fait une blague sur les homosexuels ou les trans et cela sera sans fin.

Aujourd'hui déjà, nous commençons à faire attention à ce que nous disons, la presse est subventionnée pour la plupart (elle n'est donc pas libre).

Comme vous êtes un homme de culture, cet état de censure généralisée me semble suffisamment grave pour faire appel à votre notoriété afin de sensibiliser les gens à cette liberté d'expression à sens unique : nous sommes libres de nous exprimer à condition d'être d'accord avec la pensée dominante ! dans ces conditions la liberté de penser est menacée.

Déjà les historiens ne peuvent plus faire leur travail (les archives militaires de Vincennes concernant la Seconde Guerre mondiale sont interdites d'accès même aux historiens, la loi Gayssot interdit toute remise en cause ou critique issue du tribunal militaire de Nuremberg) ; toute critique à propos de l'immigration massive est suspectée de racisme, chaque blague sur les femmes est forcément misogyne, sur les homos homophobe, sur les musulmans islamophobe et le tabou des tabous, sur les juifs, vous êtes automatiquement rangé dans le camp des antisémites ! ce terme est l'arme suprême pour faire taire tout le monde alors qu'étymologiquement il englobe les Sémites c'est-à-dire également les Arabes. Or ce mot est uniquement utilisé pour les Juifs. En janvier 2015 nous avons tous été Charlie, pour la « liberté des crayons » mais aujourd'hui il est interdit de critiquer cette communauté et ceux qui osent le faire se retrouvent en prison, comme ce fut

le cas pour Vincent Reynouard et actuellement Hervé Ryssen, soit condamnés à l'exil comme Stéphane Blet, grand pianiste exilé en Turquie, Boris Le Lay exilé au Japon, Vincent Reynouard à Londres et Alain Soral en Suisse. Jérôme Bourbon, directeur du Journal Rivarol est menacé de prison et la liste s'allonge. C'est pourquoi je vous demande, cher Monsieur Luchini, de défendre, comme vous le pouvez, comme vous le sentez, notre liberté d'échanger librement dans notre pays qui est en train de sombrer dans la dictature de la pensée unique.

Avec toute mon admiration d'homme qui veut garder sa liberté de blâmer sans laquelle, bien sûr, il n'est point d'éloge flatteur ! »

En espérant que vous donnerez une suite favorable à la volonté d'un écrivain emprisonné en France pour ses écrits, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean-Luc Rozé**